

ASSURANCE LOISIRS ESSENTIEL



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE (Produit « Assurance Loisirs Essentiel » n°14022)



VOS GARANTIES

- Formule MULTIRISQUE
- Formule ANNULATION



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

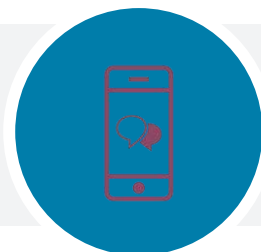


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7
MUTUAIDE Services
Tél. : +33 1 55 98 51 51

N° de contrat à communiquer : **14022**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque	Annulation
ANNULATION			
<ul style="list-style-type: none"> Décès, accident corporel grave, maladie grave (y compris les rechutes et aggravations), hospitalisation de l'assuré, d'un membre de sa famille défini par le contrat, de la garde des enfants ou du remplaçant professionnel Décès des oncles, tantes, neveux et nièces Domages matériels graves au domicile ou aux locaux professionnels Vol au domicile ou dans les locaux professionnels Complications de grossesse médicales Convocations administratives : Convocation en tant que témoin ou juré d'Assises Convocation à un examen de rattrapage Obtention d'emploi Convocation en vue de l'adoption d'un enfant Licenciement économique du client ou de son conjoint Mutation professionnelle Mise en quarantaine médicale par suite d'un événement accidentel Acte de piraterie aérienne Contre-indications et suites de vaccination Refus de visa touristique Domages graves au véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement 		
	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 45 € / personne 	■	■
<ul style="list-style-type: none"> Modification, suppression de congés Vol de papiers d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 25 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne 		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS			
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 1 200 € / personne et 6 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne 150 € / personne 	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR			
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès 	<ul style="list-style-type: none"> 5 000 € maximum / personne et 70 000 € maximum / événement 	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant Présence hospitalisation Prolongation de séjour Accompagnement des enfants Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 45 € / jour (maximum 10 jours) 45 € / jour (maximum 10 jours) Billet aller-retour 30 000 € / personne 80 € / personne 45 € / personne Frais réels 2 000 € / personne 	■	
RETOUR ANTICIPE			
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi 	■	
ASSISTANCE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Envoi des médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> 10 000 € / personne 2 000 € / personne 4 000 € / personne et 15 000 € / événement Frais d'envoi 	■	

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus

202010RSC - 14022 - v10.2020 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages